

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni à 20h30 en mairie, en 1^{ère} session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 04 mars 2021

Date de l'affichage : 18 mars 2021

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Claude NEREAU et Marc LIONARD

Madame Simone ARAMET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 017 - 211702410 - 2021

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ___/___/2021

OBJET : Chats errants sur la commune de Montguyon**Attribution d'une subvention à l'association « Larmes de Chats »**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis plusieurs années, la population des chats est grandissante. Les habitants et commerçants se plaignent régulièrement de cette situation.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est de son devoir de toute mettre en œuvre pour limiter de manière significative la prolifération des chats errants sur sa commune car elle nuit à la sécurité sanitaire et au quotidien des habitants.

La communication avec les Montguyonnais sera lancée. Toutefois, la commune doit se faire accompagner par des personnes expérimentées. Monsieur Le Maire souhaite une collaboration avec l'association « Larmes de Chats » qui est prête à travailler avec les services municipaux et les élus pour réduire ce fléau de chats errants sur le territoire de la commune.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil qu'il souhaite que la commune attribue un soutien financier d'un montant de 350,00 euros à l'association « Larmes de Chats » en vue de faire adopter les chats dits « sociables » et une remise en liberté des chats dits « non-sociables ». Tous les chats capturés au cours des trappages seront stérilisés et identifiés.

Monsieur Le Maire demande la validation de ce soutien financier à l'association « Larmes de Chats » d'un montant de 350,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** à l'association « Larmes de Chats » un soutien financier d'un montant de 350,00 euros
- **D'INSCRIRE** cette dépense au Budget Primitif 2021,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

